

INFORMATIONS AUX FAMILLES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) renforce les libertés individuelles des citoyens et leur garantit une meilleure protection de leurs données personnelles. Il s'applique à tout organisme public ou privé et par conséquent aux établissements scolaires, en particulier l'école dans laquelle est inscrit votre enfant. Le directeur de l'école et l'équipe pédagogique s'engagent à respecter votre vie privée en protégeant les données à caractère personnel¹ vous concernant - vous et votre enfant - collectées et traitées afin de répondre à l'obligation du service public d'éducation.

Finalités des données personnelles collectées : Les données personnelles des élèves et de leurs parents, sont nécessaires aux usages pédagogiques des élèves

Utilisation et destination des données personnelles : Les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, applications spécifiques de classe ou d'école,...) ont été présentés en conseil d'école et ont obtenu l'aval de l'IEN de circonscription, après vérification de leur pertinence éducative, et sont anonymisées

Sécurité des données : les données personnelles concernant les élèves et leurs parents sont stockées et sécurisées, comme indiqué précisément dans le registre de traitement des données que vous pouvez consulter auprès du directeur de l'école. Un contrat détaillé (confidentialité, sécurité...) régit chaque hébergement de données sur les serveurs du(des) prestataire(s) informatique(s).

Durée de conservation et archivage des données : En fin d'année scolaire, les données de l'ENT sont récupérées par l'école qui les archive pendant une durée réglementée, strictement nécessaire, à savoir une année et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires si nécessaire. Au-delà ces données ne seront alors plus exploitées. De même, tous les autres outils numériques utilisés par l'établissement respectent les délais de conservation et d'archivage réglementaires avant destruction des données personnelles.

Droits des parents et des élèves : L'usage de l'ENT nécessite votre consentement explicite, que vous pouvez retirer à tout moment. Ce consentement doit être donné conjointement par vous-même et votre enfant. Le directeur de l'école, responsable des traitements, tient un registre des traitements qui mentionne, notamment, leur finalité, les personnes concernées, les catégories de données utilisées, leurs destinataires et leur durée de conservation. Ce registre sera mis à votre disposition sur demande, dès que possible.

¹ Une « **donnée à caractère personnel** » se définit comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres », conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 qui modifie la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.